

TABLEAU XIII

CORPS DE LA GENDARMERIE

TABEL XIII

KORPS DER GENDARMERIE

TABLEAU XIII. — CORPS DE LA GENDARMERIE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER.		
1	Traitements et autres allocations ou prestations.	33,924,000 »
CHAPITRE II.		
2	Pensions et secours,	50,000 »
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES fr.		
DEUXIÈME SECTION — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE III.		
3	Acquisition d'autos-mitrailleuses, avec accessoires et munitions.	2,080,000 »
4	Acquisition de chevaux pour compléter les effectifs.	1,805,000 »
TOTAL DU TABLEAU XIII (CORPS DE LA GENDARMERIE) . . . fr.		

TABEL XIII. — KORPS DER GENDARMERIE.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
35,924,000 »	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN. EERSTE HOOFDSTUK. Jaarwedden en andere toekeningen of verstrekkingen HOOFDSTUK II. Pensioenen en hulpgelden	
50,000 »	TOTAAL DER GEWONE UITGAVEN.	2
35,974,000 »	TWEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN. HOOFDSTUK III. Aankoop van auto-machinegeweren met toebehooren en schietvoorraad. Aankoop van paarden tot aanvulling der getalsterkte	3 4
39,859,000 »	TOTAAL VAN TABEL XIII (KORPS DER GENDARMERIE).	

(168)

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XIII

CORPS DE LA GENDARMERIE

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE 1^{er}.		
<i>Traitements et autres allocations ou prestations :</i>		
a.	1° Officiers de tous grades. fr. 1,430 000 » 2° Sous-officiers, brigadiers et gendarmes 26,712,000 » ————— 28,142,000 »	
<i>Fourrages :</i>		
b.	1° 884 760 rations de fourrages en nature à fr. 5.87. . . fr. 5,193 541 20 2° 60 223 rations de fourrages (chevaux d'officiers) 353,520 75 ————— 5,547,061 95 Bissextile de l'année 1920 (1/365 ^e) 15,197 43 ————— 5,562,259 38 Soit. fr. 5,562,200 »	
<i>Armement.</i>		
c.	Armement et munitions fr. 60,000 »	
<i>Couchage des hommes.</i>		
d.	2,232,350 journées de couchage des hommes à raison de 15 centimes fr. 349,852 50 Bissextile de l'année 1920 (1/365 ^e) 938 50 ————— 350 841 » Soit. fr. 350,800 »	
<i>Casernement.</i>		
e.	Entretien locatif des bâtiments et du mobilier fr. 400,000 »	
<i>Remonte.</i>		
f.	250 chevaux au prix moyen de 1,900 francs (y compris les frais des commis- sions de remonte) fr. 475,000 » Menus frais pour objets à l'usage des commissions de remonte et de répartition, achat des musettes etc. 1,000 » ————— 476,000 »	
<i>Divers.</i>		
g.	Dépenses diverses. Dépenses imprévues non libellées au Budget fr. 933,000 »	
		TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	OBSERVATIONS
		(1) Les dépenses pour l'exercice 1919 sont comprises dans le Budget de la Guerre en vertu de l'article 11 de la loi contenant le Budget général pour ledit exercice. Aucune comparaison ne pourrait donc être faite utilement entre les dépenses du Corps pour les exercices 1919 et 1920, sauf en ce qui concerne les traitements et soldes qui sont compris dans les crédits de 1919 pour une somme de 11,247,250 francs. Le crédit demandé en 1920 pour le même objet s'élève, à 28,142,000 francs, d'où une différence en plus de 16,924,770 francs justifiée par l'augmentation des effectifs en officiers, sous-officiers et gendarmes et par le relèvement des barèmes. (Aux effectifs fixés par arrêté royal du 14 août 1919 ont été ajoutés ceux demandés par le Haut Commissaire royal des cercles d'Eupen et de Malmédy.) ART. 1^{er}, litt. g. — Dépenses diverses. — Dépenses imprévues non libellées au Budget. Indemnités de voyage, de séjour, de déménagement et de tournées des officiers. Indemnités de voyage et de séjour aux officiers de l'armée, membres du Jury d'examen de la gendarmerie fr. 126,000 » Indemnités de déménagement des sous-officiers, brigadiers et gendarmes 218,000 » Fonds d'instruction 6,000 » Abonnement au « Recueil des lois et arrêtés », abonnement au Journal militaire officiel et frais de reliure de cette publication. Fournitures de bureau aux chefs de service qui ne jouissent pas d'allocations fixes, dépenses relatives à l'achat des feuillets-contrôles (hommes et chevaux), des registres et feuilles matricules, des feuillets matricules pour le chef de corps, pour les compagnies, pour les districts, des déclarations de lecture des lois militaires, des fardes en carton, destinées au classement de ces déclarations et des pièces à l'appui de la matricule 18,000 » Moyens de transports des troupes en marche. Transports de fonds, d'effets, etc. 120,000 » Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes, ainsi que des chevaux de la gendarmerie. Frais pour salle de visite du médecin. Frais d'entretien dans les hôpitaux des sous-officiers, brigadiers et gendarmes mariés. Frais d'inhumation, frais de transport à leur lieu d'origine des militaires du Corps, décédés pendant leur présence sous les drapeaux 250,000 » Allocations pour l'entretien des écuries et la ferrure des chevaux de l'escadron mobile, des groupes de légion mobile et des forces mobiles 60,000 » Allocations pour l'achat du petit matériel pour les écuries 6,800 » Traitements des officiers en non-activité 7,800 » Frais de première installation des brigades et des postes 8,000 » Salaires des cuisiniers, aides-cuisiniers civils; préparation des repas des sous-officiers, brigadiers et gendarmes de l'escadron mobile et d'instruction 12,800 » Divers 119,800 » TOTAL, . . . fr. 933,000 »
35,924,000 »	» (1)	
35,924,000 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
<i>Pensions et secours.</i>		
2	»	Pensions provisoires; paiement des termes de pension échus avant l'inscription au Grand-Livre Secours à des gendarmes et anciens gendarmes, à leurs veuves et à leurs familles. Secours et indemnités à des sous-officiers, brigadiers et gendarmes réformés fr.
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES		
CHAPITRE III.		
<i>Services divers.</i>		
3	»	Acquisition d'autos-mitrailleuses avec accessoires et munitions fr.
4	»	Acquisition de chevaux pour compléter les effectifs (950 chevaux à 1,900 francs en moyenne).
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	OBSERVATIONS.
50,000 »	»	
50,000 »	»	
2,080,000 » 1,805,000 »	» »	
3,885,000 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des CHAPITRES.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	<i>Récapitulation.</i> PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES. I. Traitements, indemnités et autres allocations. fr. II. Pensions et secours TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr. DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES. III. Services divers TOTAL DU TABLEAU XIII (Corps de la Gendarmerie). fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	OBSERVATIONS.
33,924,000 » 50,000 »	» »	
33,974,000 » 5,885,000 »	» »	
39,859,000 »	»	

(622)

ANNEXE AUX DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XIII

CORPS DE LA GENDARMERIE

COMPOSITION DU CORPS

CALCUL DES TRAITEMENTS, ETC.

CORPS DE LA

OFFICIERS.

OFFICIERS de gen- darmerie.	OFFICIERS comptables, médecins et vétérinaires.	Chevaux.	GRADES.	TRAITEMENT mensuel.	MONTANT.
1	»	2	Lieutenant général.	1,650 »	19,800 »
3	»	6	Colonels.	1,170 »	42,120 »
5	»	10	Lieutenants-colonels	970 »	58,200 »
6	»	12	Majors, 4 à	840 »	61,200 »
			Id 2 à	870 »	
			Capitaines commandants, 26 à	640 »	367,680 »
46	»	46	Id 10 à	680 »	
			Id 10 à	720 »	
6	»	6	Capitaines	560 »	40,320 »
			Lieutenants, 14 à	400 »	237,120 »
45	»	45	Id. 18 à	440 »	
			Id 13 à	480 »	
34	»	34	Sous-lieutenants	400 »	163,200 »
»	1	»	Capitaine quartier-maitre	720 »	8,640 »
»	1	»	Capitaine administrateur d'habillement	720 »	8,640 »
»	1	1	Médecin principal	970 »	11,640 »
»	1	1	Médecin de régiment de 1 ^{re} classe	840 »	10,080 »
»	1	1	Vétérinaire principal	840 »	10,080 »
»	1	1	Vétérinaire adjoint.	480 »	5,760 »
146	6	165	A déduire :		1,044,480 »
			1/2 % pour médicaments (approximativement)		5,180 »
152				RESTE. . . fr.	1,039,300 »
A ajouter :					
Indemnités aux officiers montés					89,400 »
Indemnités aux officiers mariés					116,400 »
Indemnités aux officiers célibataires					32,400 »
Indemnités de cabinet de consultation					1,200 »
Indemnités de marche					50,400 »
Indemnités aux officiers admis à la retraite					6,200 »
Indemnités d'amortissement.					44,700 »
Frais de bureau des officiers chefs de service					50,000 »
TOTAL (art. 1 ^{er} , litt. a, 1 ^o) fr.					1,430,000 »

GENDARMERIE.**TROUPES.**

Hommes.	Chevaux.	GRADES.	TRAITEMENT mensuel.	MONTANT.
66		Adjudants de 1 ^{re} classe	285 »	223,720 »
141		Id. de 2 ^e classe	275 »	366,300 »
203		Premiers maréchaux des logis chefs	260 »	633,360 »
667		Maréchaux des logis chefs	250 »	2,001,000 »
478		Premiers maréchaux des logis	225 »	1,290,600 »
32		Maréchaux des logis fourriers	220 »	84,480 »
1,935		Id. de 1 ^{re} classe	215 »	4,992,300 »
1,932		Id. de 2 ^e classe	210 »	4,868,640 »
600		Brigadiers	205 »	1,476,000 »
366		Gendarmes.	200 »	878,400 »
6,390	2,424	A ajouter :		16,816,800 »
		Indemnités maintenues aux maréchaux des logis fourriers (arrêté royal du 18 septembre 1919)		13,500 »
		Indemnités aux cavaliers (arrêté royal du 18 septembre 1919).		436,320 »
		Suppléments de traitement pour ancienneté de service (arrêté royal du 18 septembre 1919).		2,084,000 »
		Indemnités de ménage.		2,338,740 »
		TOTAL. fr.		21,689,360 »
		Indemnités au personnel de la sûreté de Laeken		9,200 »
		Indemnités pour bicyclettes		280,000 »
		Indemnités au personnel subalterne : mariés, veufs, avec enfants ou divorcés ayant la garde de leurs enfants qui séjournent momentanément hors de leur garnison; logement sans nourriture		80,000 »
		Indemnités pour chevrons de front		400,000 »
		Indemnités de haute paie pour décorations militaires		7,500 »
		Indemnités de logement aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes rengagés ou non qui ne peuvent, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, occuper un logement gratuit.		90,000 »
		Indemnités aux cavaliers qui ont monté le même cheval pendant huit années consécutives		2,000 »
		Suppléments d'allocation (art. 4 de l'arrêté royal du 18 septembre 1919)		2,476,240 »
		Première mise d'équipement pour les gendarmes nouvellement admis		527,500 »
		Indemnités provisoires d'habillement (arrêté royal du 30 avril 1919).		1,150,200 »
		TOTAL (art. 1^{er}, litt. a, 2^e). fr.		26,712,000 »

(626)